SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTERPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : STAR BRITE STAR-TRON DIESEL ADDITIVE
Code de produit : 931XX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Produit de consommation. Entretien du moteur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Star Brite
4041 SW 47th Avenue
33314 Fort Lauderdale, Florida, Etats-Unis d'Amérique
Téléphone : 001 800 3278583
Website : http://www.starbrite.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:
US - Téléphone : 001 703 5273887 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:
CHEMTREC 001 703 5273887 (24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RPD classification : Danger par aspiration, catégorie 1. Liquide inflammable, catégorie 4.

Risques pour la santé : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Risques physiques/ chimiques : Liquide combustible.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (RPD)
Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Danger

H- et P- phrases :

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H227	Liquide combustible.
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser dioxyde de carbone (CO2), mousse, produit chimique sec ou eau pulvérisée pour l'extinction.
P331	NE PAS faire vomir.
P403	Stocker dans un endroit bien ventilé.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 100 ml:
Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Danger

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nome CE	Concentration (w/w%)	Numéro CAS	Numéro CAS supplémentaire	
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques < 2 %	80 - 100	-----	64742-47-8	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	5 - 10	64742-47-8	-----	

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8. La concentrations réelle est retenue en tant que secret industriel.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

Inhalation	: Déplacez la victime à l'air frais. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.
Contact cutané	: Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d´eau et du savon. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.
Contact oculaire	: Rincer avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.
Ingestion	: Ne pas faire vomir. Ne pas faire boire. Rincer la bouche. Faire avaler éventuellement 1 à 2 cuillères de laxative (sulfate de sodium). Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin en cas d'indisposition, de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

Inhalation	: Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées.
Contact cutané	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Contact oculaire	: Peut provoquer piqueurs des yeux et rougeurs.
Ingestion	: Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées. Peut provoquer une atteinte des poumons, maux de gorge et manque de respiration.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instructions pour le Médecin	:	Inconnu.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Appropriés	:	Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
Non appropriés	:	Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'exposition particuliers	:	Inconnu.
Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux	:	En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

5.3. Conseils aux pompiers

Précaution à prendre pour pompiers	:	Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	:	Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Eviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. L'accumulation dans des zones basses mai causer l'étouffement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer. Ne pas laisser les déchets du produit contaminer le sol ou l'eau.
Autres informations	:	Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	:	Assembler les matériaux répandu dans un conteneur. Faites absorber les résidus par du sable ou par d'autre matériaux inertes. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d 'eau et de savon.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections	:	Voir également la rubrique 8.

SECTION 7 MANUPILATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter éclabousser. Porter un vêtement de protection.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°). Conserver à l'écart des substances oxydantes. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Matériaux d'emballage déconseillés : PE et PP.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	Province	VME 8 heures (mg/m3)	VLE 15 min. (mg/m3)	Observations	Source
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques < 2 %	BC	200	-	Skin. Restricted to conditions in which there are negligible aerosol exposures.	Table exposure limits chemical biological substances
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	BC	200	-	Skin. Restricted to conditions in which there are negligible aerosol exposures.	Table exposure limits chemical biological substances

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions a prendre:
L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.

Protection individuelle : Pendant un usage momentané, il n'est pas nécessaire d'utiliser des vêtements de protection spéciaux. En cas d'exposition excessive porter de vêtement de sécurité appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identique. Matériau approprié: caoutchouc nitrile. Indication du temps de perméabilité:6 heures.

Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié:filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme CSA Z94.4.

Protection des mains : Pas nécessaire pendant un usage de courte durée. Porter des gants appropriés en cas de contact répété ou prolongé et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: caoutchouc nitrile. ± 0,5 mm. Indication du temps de perméabilité:6 heures.

Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide.	
Couleur	: Incolore.	
Odeur	: Caractéristique.	
Seuil olfactif	: Inconnu.	
pH	: Non applicable.	Produit anhydre.
Hydrosolubilité	: Insoluble.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Inconnu.	Non mesurés. Impertinents pour les mélanges.
Point d'éclair	: 79 °C	
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.	Liquide. Voir point d'éclair.
Température d'auto-inflammabilité	: > 200 °C	
Point/intervalle d'ébullition	: 148 - 290 °C	
Point/intervalle de fusion	: Inconnu.	
Propriétés explosives	: Inconnu.	Ne contient pas des agents explosives.
Limites d'explosion (% dans l'air)	: Inconnu.	
Propriété d'oxydation	: Non applicable.	Ne contient pas des agents oxydants.
Décomposition thermique	: Non applicable.	
Viscosité (20°C)	: Inconnu.	
Viscosité (40°C)	: 1,8 - 1,92 mm2/sec	
Pression de vapeur (20°C)	: 13 Pa	
Densité de vapeur (20°C)	: 4,5 - 5,0	
Masse volumique (20°C)	: 0,795 - 0,803 g/ml	
Taux d'évaporation	: < 1	(acétate de n-butyle = 1)

9.2. Autres informations

Autres informations : Impertinent.

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 5,445 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées.

Corrosion/irritation : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation : Ne contient pas des substances classées comme allergène respiratoire. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Estimé non cancérogène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 2200 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation : Irritation légère possible. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Un contact prolongé peut dégraisser et dessécher la peau. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation : Ne contient pas des sensibilisants cutanés. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire

Corrosion/irritation : Irritation légère possible. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ingestion

Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 4401 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aspiration : L'aspiration dans les poumons du produit avalé ou vomi peut provoquer une pneumopathie chimique qui peut être mortelle. En cas d'ingestion: si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

Corrosion/irritation : Peut provoquer nausées, maux de ventre, vomissement et diarrhées.

Cancérogénicité : Estimé non cancérogène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Fertilité: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques < 2 %	NOAEL (inhalation) - estimation	> 2200 mg/m3	Read across	Rat

	CL50 (inhalation) - estimation	> 5000 mg/m3	-----	-----
	NOAEL (développement) - estimation	Non-tératogène	-----	-----
	NOAEL (fertilité) - estimation	Non-toxique pour la reproduction	-----	-----
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	OECD 402	Rat
	Irritation de la peau	Non-irritant	OECD 404	Lapin
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant	OECD 406	-----
	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw	OECD 401	Rat
	CL50 (inhalation)	> 4950 mg/m3	OECD 403	Rat
	NOAEL (orale) - estimation	> 5500 mg/kg bw/d	Read across	Rat
	Mutagènicité - estimation	Non mutagène	Read across	
	Irritation des voies respiratoires - estimation	Non-irritant		
	NOEL (cancérogènicité) - estimation	Non-cancérogène		
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	CL50 (inhalation) - estimation	> 5280 mg/m3	Read across	Rat
	NOEL (cancérogènicité) - estimation	Non-cancérogène	Read across	-----
	NOAEL (inhalation) - estimation	> 1000 mg/m3	Read across	Souris
	NOAEL (orale) - estimation	750 mg/kg bw/d	Read across	Rat
	Génotoxicité - estimation	Non-génotoxique	Read across	Souris
	Sensibilisation cutanée - estimation	Non sensibilisant	Read across	Cobaye
	DL50 (dermale) - estimation	> 2000 mg/kg bw	-----	Lapin
	Irritation de la peau - estimation	Irritant	Read across	Lapin
	Irritation des yeux - estimation	Non-irritant	Read across	Lapin
	Mutagènicité - estimation	Négatif	Read across	Salmonella typhimurium
	NOAEL (fertilité) - estimation	1500 mg/kg.d	Read across	Rat
	NOAEL (développement) - estimation	500 mg/kg.d	Read across	Rat
	DL50 (orale) - estimation	> 5000 mg/kg bw	Read across	Rat

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : Nocif pour les organismes aquatiques. CL50 calculée (poisson): 21 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 15 mg/l. Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue. Peut former un film de pétrole sur la surface d'eau. Ce film peut provoquer un déclin de concentration d'oxygène dans l'eau et causer des effets négatifs pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Information spécifique non connue.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Adsorption dans le sol, faible mobilité. Flotte sur l'eau.

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Non applicable.

Informations écologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	CL50 (poisson) - estimation	> 2 mg/l	OECD 203	Oncorhynchus mykiss
	CE50 (puce d'eau) - estimation	1,4 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	CI50 (algues) - estimation	> 1 mg/l	OECD 201	Pseudokirchnerella subcapitata
	NOEC (puce d'eau) - chronique	0,48 mg/l.d	OECD 211	Daphnia magna
	Biodégradation ultime aérobie (%)	58,6 %	OECD 301 F	
	NOEC (poisson)	2 mg/l	OECD 203	Oncorhynchus mykiss
	NOEC (puce d'eau) - aiguë	0,3 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	12 ECO NOEC fish est	0,098 mg/l.d		Oncorhynchus mykiss
	Log P(oe)	> 6		
	FBC	537		

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RÉLATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets dangereux.

Avertissements supplémentaires : Aucun.

Evacuation des eaux usées : Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

UN Numéro : Aucun.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : Non régularisé.

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

TMD (route)
Classé : Le produit n'est pas classé dans l'TMD.

IMDG (Mer)
Classé : Le produit n'est pas classé dans l' IMDG.
Polluant marin : Non

IATA (Air)
Classé : Le produit n'est pas classé dans l' IATA.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations : Règlement sur les produits dangereux 2015 et autres réglementations en vigueur.

: Distillats légers (pétrole), hydrotraités ; Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques < 2 %

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement sur les produits dangereux 2015 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'Utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il à été développé.

Les informations modifiées ou rénovées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

ATE : Estimation de la toxicité aiguë
CMR : Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction
LIS : Liste intérieure des substances
GHS : Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
LDP : Loi sur les produits dangereux
RDP : Règlement sur les produits dangereux
IATA : Association internationale du transport aérien
Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

IMDG	:	Code maritime international des marchandises dangereuses
DL50/CL50	:	Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
MARPOL	:	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NO(A)EL	:	Dose sans effet (adversible) observable
OECD	:	Organisation de coopération et de développement économiques
OSHA	:	United States Occupational Safety and Health Administration
PBT	:	Persistant, bioaccumulable et toxique
REACH	:	Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID	:	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
STP	:	Installation de traitement des eaux usées
TMD	:	Transport des marchandises dangereuses
VME/VLE	:	Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
ONU	:	Organisation des Nations Unies
COV	:	Composés organiques volatils
vPvB	:	Très persistant et très bioaccumulable
SIMDUT	:	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Fin de la fiche de données de sécurité.